

CERTIBIOCIDE

1,2,3,4 ou 5
JOURS

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente
VIVARAIS FORMATION est habilité par ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

en date de novembre 2023 pour 5 ans)

S'INFORMER, SE FORMER ET INFORMER FORMATION « CERTIBIOCIDE »

En tant qu'opérateur, décideur, acquéreur ou distributeur

Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

- Connaître et respecter les consignes et la réglementation relative aux produits biocides
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits biocides (sur la santé et sur l'environnement)
- Elaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides, trouver des alternatives dans le cadre d'une lutte intégrée
- Savoir gérer les déchets, respecter les règles de gestion concernant l'élimination et le stockage des déchets

>>> MODALITE/VALIDATION et VALIDITE

- Certificat individuel obligatoire pour les décideurs/ acquéreurs et distributeurs de certains produits biocides exclusivement destinés aux professionnels (Attention, produits biocides ≠ produits phytopharmaceutiques (Certiphyto))
 - Il faut être titulaire du Certibiocide pour acheter vendre, ou exercer une fonction d'encadrement pour l'utilisation de certains produits biocides professionnels
 - L'opérateur doit passer son Certibiocide dans les 6 mois après son arrivée dans l'entreprise (obligation de formation).
 - Le Certibiocide est individuel, valable pendant 5 ans (renouvelable)
- Les certificats individuels s'obtiennent - et se renouvellent - dans le cadre de la formation continue.**



VIVARAIS FORMATION

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50



Référente:

Christine CHABANAS >>> christine.chabanas@cneap.fr

111 av. du 8 mai 1945 | TOURNON-SUR-RHÔNE (07)

www.vivaraiss-formation.com

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 3888118400026
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).



vivaraiss@cneap.fr



Information sur nos formations BTS A - BP REA - CAP et DE AES
REUNION EN VISIO : 15 MAI /PORTES OUVERTES : 16 MARS - 6 AVRIL

BIOCIDES

OPÉRATEUR, DÉCIDEUR, ACQUÉREUR OU DISTRIBUTEUR

LES NUISIBLES TP 14, LES RODENTICIDES TP 18, LES INSECTICIDES TP 20, LUTTE CONTRE D'AUTRES VERTÉBRÉS	Qu'est-ce qu'un nuisible ? Qu'est-ce qu'un insecte ? Qu'est-ce qu'un rongeur ? Familles concernées • Rongeurs , Insectes • « Volants » « Rampants » • Autres vertébrés	21h
LES DÉSINFECTANTS ET LA DÉSINFECTION TP 2, DÉSINFECTANTS ET PRODUITS ALGICIDES TP 3, HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE TP 4, SURFACES EN CONTACT AVEC LES DENRÉES ALIMENTAIRE/ ALIMENTS POUR ANIMAUX	Qu'est-ce qu'un microorganisme/ microbe ? Familles concernées • Bactéries, Levures et moisissures • Virus • Algues unicellulaires • Mycobactéries	7h
LES AUTRES PRODUITS TP 8, LES PRODUITS DE PROTECTION DU BOIS TP 15, LES AVICIDES TP 21, LES PRODUITS ANTISALISSURES	Qu'est-ce qu'un nuisible ? Qu'est-ce qu'un organisme xylophage ? Qu'est-ce qu'une biosalissure ? Familles concernées • Insectes : xylophages, à larves xylophages • Champignons lignivores • Biosalissures : Algues, Crustacés, mollusques, Bactéries	7h

Formation conduite par 1 formateur expérimentés de niveau 7.

>>> PUBLIC VISE

Salariés (agents territoriaux), salariés , chefs d'entreprises et demandeurs d'emploi utilisant des biocides dans leurs activités de conseil, vente, distribution ou application.

>>>PRE-REQUIS

Pour tous : maîtrise de la lecture et de l'écriture de la langue française (pré requis vérifié et placé sous la responsabilité de l'employeur)

>>> MODALITES / DELAI D'ACCES

Information préalable, Dossier de candidature, Traitement dans les 15 jours après réception du dossier complet.

Les candidats doivent faire les démarches d'inscription avant la formation sur l'application [CERTIBIOCIDE](#) : création d'un compte, inscription à une formation.

>>>LES + DE LA FORMATION

- Pédagogie interactive alternant des apports théoriques et des exercices/simulations et test d'acquisition ,
- Supports théoriques remis à chaque apprenant

>>> MODALITÉS DE FORMATION

- Prochaine session à Tournon sur Rhône :

⇒ **Les Nuisibles** TP 14 rodenticides, TP 18 insecticides, TP 20 lutte contre d'autres vertébrés
- 3 jours (21h) du 9 au 11 avril 2024

⇒ **Les Désinfectants et la Désinfection** TP 2 désinfectants et produits algicides, TP 3 Hygiène vétérinaire, TP 4, Surfaces en contact avec les denrées alimentaire/ aliments pour animaux
- 1 jour (7h) date à définir

⇒ **Les Autres Produits** TP 8 produits de protection du bois, TP 15 avicides, TP 21 produits antisalissures
- 1 jour (7h) date à définir

- Durée : 1 à 5 jours parcours personnalisable
- Effectif minimum : 10 participants
- Financement : Pôle Emploi, Compte personnel de formation (CPF), OPCO, Personnel
- Tarif (Cf CGV)
 - 260€* pour 1 jour
 - 630€* pour 3 jours
 - 980€* pour 5 jours

*non assujetti à la TVA, tarif pour des candidats individuels. Sur DEVIS pour des parcours intra-entreprise.